



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	40	7	2

**OBJET : 08-1 - AIRE DE JEUX D'ENFANTS DE LA PINEDE DE JUAN LES PINS - DON DE SEPT JEUX D'ENFANTS DONT QUATRE ADAPTES AUX ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP, PAR L'ASSOCIATION 'PAR DES ENFANTS POUR DES ENFANTS' - ACCEPTATION**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

3109/13

Certifié exécutoire compte tenu de  
l'affichage en Mairie,  
Le 26 DEC. 2013  
Et de la réception en Sous-Préfecture,  
Le 02 JAN. 2014

Pour le Maire,  
L'Attaché principal,

  
A. CERVERIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 20 décembre 2013

Le vendredi 20 décembre 2013 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 13/12/2013, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Martine SAVALLI, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, M. Matthieu GILLI, Mme Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mme Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

### Procurations

M. André PADOVANI à M. Serge AMAR  
Mme Edith LHEUREUX à Mme Yvette MEUNIER  
M. Alain BIGNONNEAU à M. Henri CHIALVA  
M. Jacques BARBERIS à Mme Marguerite BLAZY  
M. Jonathan GENSBURGER à Mme Simone TORRES FORET DODELIN  
M. Bernard MONIER à Mme Khéra BADAoui  
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE

**Absents :** M. Jean-Pierre GONZALEZ, Mme Agnès GAILLOT

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Matthieu GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

08-1 - AIRE DE JEUX D'ENFANTS DE LA PINEDE DE JUAN LES PINS - DON DE SEPT JEUX D'ENFANTS DONT QUATRE ADAPTES AUX ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP, PAR L'ASSOCIATION 'PAR DES ENFANTS POUR DES ENFANTS' - ACCEPTATION

Commission(s) : COMMISSION SANTE - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN

L'Association « Par des Enfants Pour des Enfants », sise Ecole Guynemer – Place Guynemer – 06600 ANTIBES a souhaité, dans le cadre de son action pour la cause de l'enfance, faire don de sept jeux d'enfants dont quatre sont adaptés aux enfants en situation de handicap, à la Ville d'Antibes.

Depuis plusieurs années, la Commune, qui a multiplié ses aménagements destinés aux enfants sur son territoire, souhaite soutenir la démarche bénévole de l'Association.

Ainsi, aujourd'hui, il est proposé d'accepter un don consistant en sept (7) jeux d'enfants d'une valeur totale d'environ 19.000 € TTC émanant de l'Association « Par des Enfants Pour des Enfants ».

Le site retenu pour installer ces jeux d'enfants est l'aire de jeux d'enfants de la Pinède de Juan-les-Pins.

Le présent don est accepté sans conditions. Toutefois, la Commune prend en charge le coût d'installation de la structure ainsi que la rénovation du sol souple de la zone d'installation, pour un coût estimé d'environ 17.000 € TTC, pris sur les crédits disponibles 2013.

La Commune assure la gestion et les coûts d'entretien des jeux au même titre que les autres jeux existants dans les différentes aires de jeux communales.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

**A l'unanimité,**

**- ACCEPTE** le don de sept jeux d'enfants de l'Association « Pour des Enfants Par des Enfants ».

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."*

**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** DCM N.08-1 - AIRE DE JEUX D'ENFANTS DE LA PINEDE DE JUAN LES PINS - DON DE SEPT JEUX D'ENFANTS DONT QUATRE ADAPTES AUX ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP, PAR L'ASSOCIATION 'PAR DES ENFANTS POUR DES ENFANTS' - ACCEPTATION -

**Date de transmission de l'acte :** 02/01/2014

**Date de réception de l'accusé de réception :** 02/01/2014

**Numéro de l'acte :** DCM3709-13 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20131220-DCM3709-13-DE

**Date de décision :** 20/12/2013

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes